

Sujet transversal des conseils de quartiers

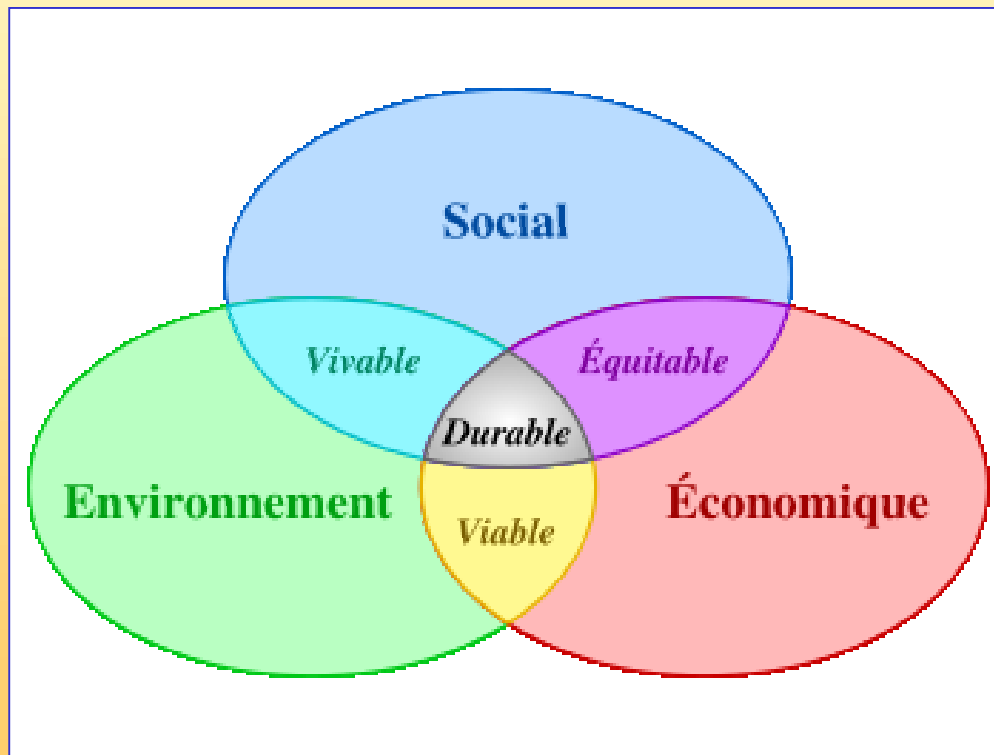
L'Agenda 21



Une définition du Développement Durable

Le développement durable « *répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* ».

Rapport Brundtland, 1987



Le développement durable s'inscrit selon les grandes orientations suivantes :

- la cohésion sociale
- le respect de l'environnement
- l'efficacité de l'économie plurielle
- la diversité culturelle
- la responsabilisation de chacun et la participation de tous

Le Développement Durable au quotidien

Trier ses déchets



Être un
consom'acteur pour
un commerce
solidaire et équitable



Participer à
la vie
citoyenne

Se déplacer
autrement



L'Agenda 21

L'Agenda 21 est « *ce qui doit être fait pour le 21^e siècle* ».

Préconisé par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 permet à une collectivité, une entreprise, une association, ... d'établir des orientations pour contribuer à son propre niveau à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement.

Un instrument à trois fonctions :

- un instrument de planification à moyen/long terme (10 à 20 ans).
- un instrument de sensibilisation et de pédagogie sur le développement durable.
- un instrument de dialogue et de concertation avec les citoyens.



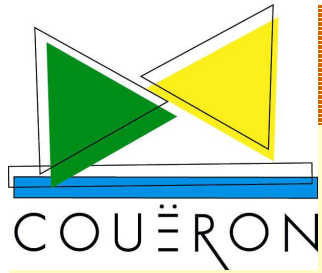
De Nantes Métropole ...

Les deux défis que Nantes Métropole veut relever avec ses 24 communes :

- La lutte contre les déséquilibres environnementaux planétaires
- La cohésion sociale, les solidarités économiques et interculturelles

Quelques exemples d'actions de « l'Agenda 21 communautaire » :

- **Emploi : lutter contre les discriminations et favoriser l'accès à l'activité**
- **Mobiliser les ressources et anticiper les besoins des seniors**
- **Handi-« cap » : améliorer les lieux de vie pour les personnes handicapées**
- **Eco-quartier : intégrer les exigences du développement durable dans les projets d'aménagement**
- **Les déchets : de nouvelles ressources à maîtriser**
- **Zones humides : impliquer et coordonner l'ensemble des acteurs intervenant dans leur entretien et leur gestion**



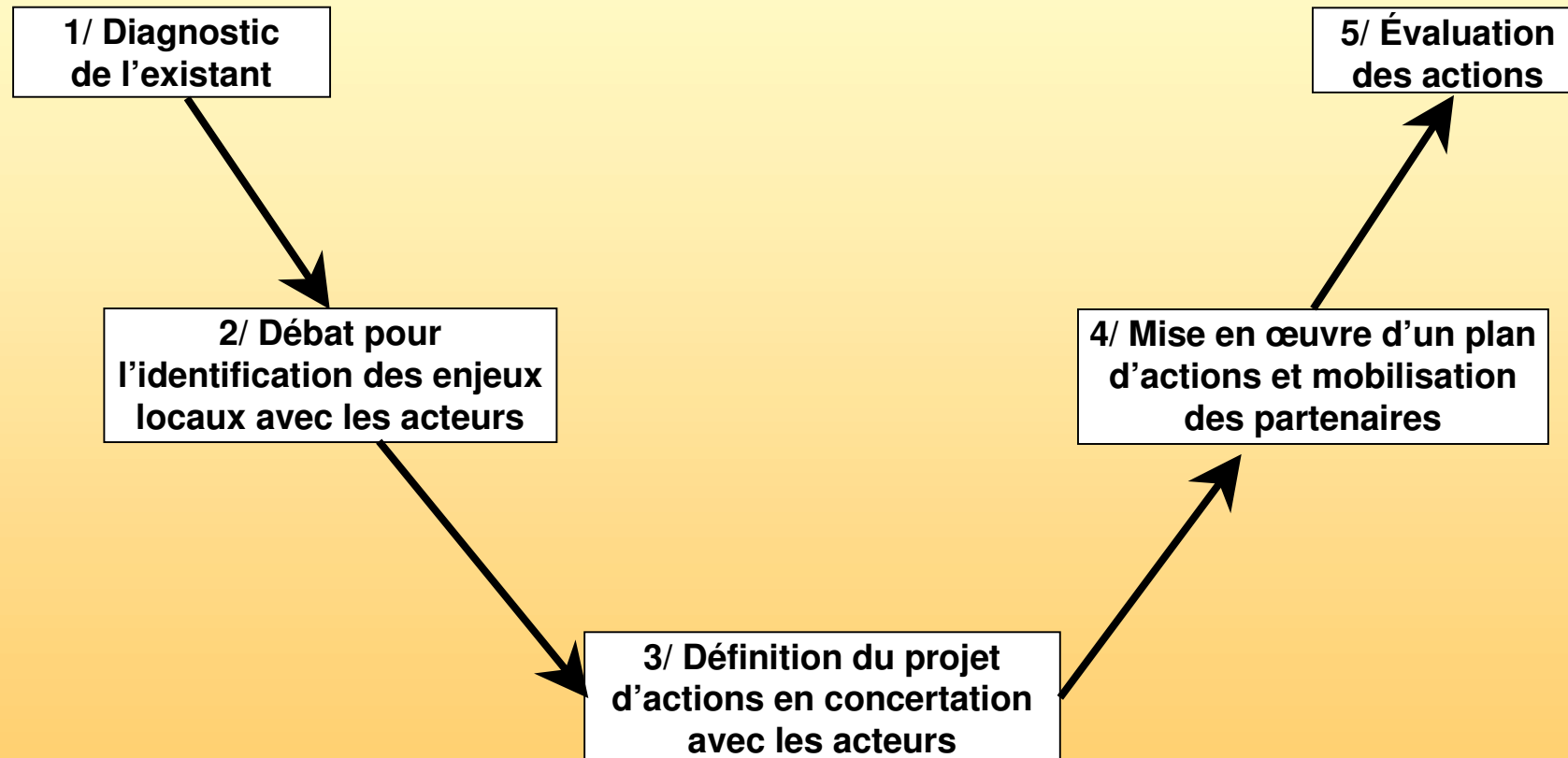
... à Couëron

Des premiers éléments pour le diagnostic de l'Agenda 21 de Couëron :

- **Approche Environnementale d'Urbanisme (AEU) pour la ZAC Ouest Centre-ville**
- **Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour le nouveau groupe scolaire**
- **Création d'un espace intergénérationnel : site Bessonneau**
- **Démocratie participative : conseils des sages (1996), des jeunes (1998), et de quartier (2003)**
- **Dispositifs Pédibus et Vélobus**
- **Panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal et panneaux solaires à la salle Léo-Lagrange**
- **Conventions avec les associations d'insertion OCEAN et Caap Ouest**
- **Convention CCAS/ANPE**

Vers un Agenda 21 local

5 étapes majeures :



Vers un Agenda 21 local

Un objectif :

Construire un diagnostic participatif pour « l'Agenda 21 local »

Une réflexion collective :

- Quelles sont les actions locales (municipales, associatives...) déjà existantes relevant du développement durable à Couëron ?
- Quelles initiatives en faveur du développement durable pourraient s'adapter au contexte local ?
- Quels indicateurs/critères prendre en compte pour évaluer le caractère « durable » d'une action ?

Propositions émises lors des conseils de quartier pour l'Agenda 21

